

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-011-15511/24/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association One Provence et paiement de la cotisation 2024

82591

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son agenda de développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité, à travers notamment ses filières d'excellence.

Après avoir conduit une réflexion collective sur la question de l'attractivité du territoire, les grands acteurs du territoire ont décidé de procéder à la création en 2022 de l'agence One Provence, dont la mission est d'animer et mettre en œuvre une démarche partenariale de marketing territorial dans la durée.

L'ambition collective affirmée lors de la conférence de presse des Présidents qui s'est tenue le 17 octobre 2023, est de positionner Aix-Marseille-Provence comme le territoire méditerranéen aux avant-postes des grandes transitions économiques, sociales et environnementales, par nature et par conviction.

Le plan d'actions, qui s'inscrit dans la durée, répond à cette ambition et s'organise en fonction de trois enjeux essentiels que doit relever le territoire :

1^{er} enjeu : Enrichir, partager et diffuser l'image du territoire

- Développer une approche marketing différenciée BtoB et BtoC autour d'une marque média s'appuyant en priorité sur les canaux digitaux.
- Incarner le territoire par des leaders et des porte-parole légitimes, et mener des actions d'influence positive.
- Développer une écoute permanente de la réputation du territoire pour orienter notre action.
- Créer la One Provence Academy.
- Mutualiser et diffuser en open source les contenus de valorisation du territoire.

2^{ème} enjeu : Affirmer notre place de territoire aux avant-postes

- Créer et animer un tableau de bord d'indicateurs d'attractivité du territoire.
- Développer une stratégie CRM One Provence Family : mise en réseau des réseaux en lien avec l'attractivité.
- Construire une prise de parole sur les sujets d'innovation, sociétaux et environnementaux.
- S'appuyer sur les ruptures technologiques au service de notre marketing territorial.
- Capitaliser sur l'accueil de grands événements nationaux et internationaux.

3^{ème} enjeu : Révéler, retenir et attirer les acteurs du changement

- Valoriser la dynamique emploi actuelle.
- Construire les filières d'emploi de demain.
- Déployer l'ambition, le récit et la marque.
- Lancer une démarche de labellisation One Provence des entreprises et des produits.
- Recruter de nouveaux partenaires permettant le financement et l'impact de la démarche.

Ces actions sont en parfaite cohérence avec l'orientation « Une Métropole attractive et ouverte sur le monde » affirmée dans l'Agenda du développement économique de la Métropole.

Compte tenu de l'objet et des missions fixées à One Provence, il est aujourd'hui proposé à la Métropole de renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2024 en qualité de « grand partenaire » et d'approuver le versement de la cotisation correspondante d'un montant de 50 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ATCS-005-12196/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association One Provence ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain ;

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association One Provence a notamment pour objet de renforcer l'image du territoire et d'animer un partenariat d'acteurs autour de la marque One Provence ;
- Que, compte-tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association, il convient d'adhérer pour l'année 2024 et d'approuver le montant de cotisation correspondant au statut de « grand partenaire ».

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association One Provence, ainsi que le paiement de la cotisation pour l'année 2024, d'un montant de 50 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DATR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Fonds européens
Relations internationales

Vincent LANGUILLE